

Procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025
Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail
du CSA académique

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la FS A du 1^{er} avril 2025**
2. **Approbation du procès-verbal de la FS A du 04 juillet 2025**
3. **Information sur l'affiliation à la protection sociale complémentaire**
4. **Présentation des préconisations du rapport d'enquête d'accident du travail**
5. **Présentation du plan d'action amiante 2025-2027**
6. **Rapport d'activité de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail**
7. **Présentation du PAPRIACT 2025-2026**
8. **Point sur le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
9. **Questions diverses**

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- Mme Fabienne TAJAN, Secrétaire générale de l'académie de Limoges
- Mme Valérie BEYNET, Secrétaire générale adjointe, directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges

Assistent à la réunion :

- M. Marc DUROUDIER, Secrétaire général, DSDEN de la Creuse
- Mme Christel REIGNIEZ, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- M. Laurent FAUVET, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- Mme Valérie HAUDEBAULT, Infirmière de prévention, rectorat de Limoges
- Mme July AURIAT, Conseillère technique du service social en faveur des personnels, rectorat de Limoges
- M. Nicolas LECLERC, Inspecteur santé et sécurité au travail, académie de Limoges
- Mme Sylvie SEIGNE, Coordinatrice paye académique, rectorat de Limoges
- Mme Lysiane POUSSIN, Référente Egalité professionnelle Femmes-Hommes, rectorat de Limoges
- M. Vincent LEONIE, Conseiller Académique RH de Proximité, rectorat de Limoges
- M. Frédéric ROUSSY, Conseiller de prévention académique, rectorat de Limoges
- Mme Dalida JANKOWIAK, Assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges

Représentants du personnel :

Titulaires :

- Mme Laetitia AGNOUX (FSU)

- M. Romain CHAMPETIER (FSU)
- Mme Jade BOUCHARD (FSU)
- M. Pierre GAUTRET (UNSA)
- Mme Céline DROAL (FSU)
- Mme Maud DUVEUF (UNSA)

Suppléants :

- M. Nicolas VANDERLICK (FSU) remplace la titulaire Mme Sonia LAJAUMONT
- M. Didier BARROS (FSU)
- M. Olivier MARATRAT (FSU)
- Mme Cécile BARBARIN (FSU)
- Mme Marianne ROUCHON (FSU) remplace la titulaire Mme Solen MARCHE
- Mme Isabelle AUBRY (FO FNEC FP)
- Mme Carine BRULATOUT (UNSA)
- M. Frédéric LEJEUNE (UNSA)
- M. David GIPOULOU (FSU)

Mme Tajan ouvre la séance à 14H01 et remercie les personnes présentes à la réunion. Après avoir présenté Mme Sylvie SEIGNE qui intervient ce jour, elle donne la parole aux représentants du personnel pour d'éventuelles déclarations.

Mme AGNOUX donne lecture de la déclaration liminaire au titre de la FSU. (cf. Annexe 1).

Mme Tajan remercie Mme AGNOUX et indique partager l'émotion suite à l'acte et au décès de la collègue enseignante dans la Cantal et ayant exercé anciennement dans l'académie. Concernant le registre dématérialisé des fiches SST, elle précise qu'une communication sera faite via la Lettre Hebdo dans le 1^{er} degré, un tutoriel adressé aux IEN et qu'une lettre de cadrage sera envoyée le 24 septembre 2025 aux chefs d'établissement.

M. ROUSSY précise que la communication des fiches SST dématérialisées destinées aux IEN de circonscription a rencontré des difficultés car les nouveaux IEN de circonscription n'avaient pas été intégrés dans l'applicatif RSST dont nombre de paramétrages sont manuels. De ce fait, ils n'avaient pas accès aux fiches qui devaient leur parvenir. Sur six fiches SST, cinq n'ont pas pu arriver à leurs destinataires. Aussi, M. ROUSSY a procédé à une mise à jour manuelle. Il souligne la nécessité de renforcer la communication par tous les canaux pour informer de l'existence du RSST et de son fonctionnement : les lettres hebdo et pour le 2nd degré, pour le 1^{er} degré et la Minute RH.

M. GAUTRET souhaite faire un point d'alerte au sujet du GRETA du Limousin concernant deux points qu'il qualifie de concomitants :

1. le projet de restructuration de cet établissement, en particulier la question de sa transformation éventuelle en G. I. P., est source de beaucoup d'inquiétudes.
2. les collègues en RPS rencontrent de grandes difficultés RH, l'école de la 2^{nde} chance met les personnels dans une situation de détresse, source de RPS. Il indique qu'une alerte sociale a été déposée à l'automne 2024 et que des difficultés profondes demeurent.

En conséquence, M. GAUTRET propose soit une expertise externe à l'établissement, ce qui a un coût certain ; soit une enquête sur place ou un questionnaire pour élaborer des préconisations.

Mme TAJAN indique qu'une audience auprès de la Rectrice sera proposée avant les vacances de la Toussaint.

M. ROUSSY précise que le traitement des fiches SST revient au chef d'établissement.

Mme TAJAN souhaite attendre le traitement par le chef d'établissement pour que le rectorat puisse se saisir de cette situation.

M. GAUTRET souhaite une réponse sur sa proposition d'expertise externe au regard du Décret n° 2025-350 du 17 avril 2025 modifiant l'article D. 423-1 du code de l'éducation sur la définition du GRETA.

Mme TAJAN rappelle que les éléments rapportés par M. GAUTRET relèvent de deux problématiques différentes. La question de l'éventuelle transformation en GIP du GRETA Limousin a été abordée lors du dernier CRAFCA de juillet par le RRA. Il s'agit d'une réflexion qui est coordonnée au niveau régional. Le traitement des Fiches SST relève d'abord du chef d'établissement. Le Rectorat demeure en lien étroit avec la Présidente du GRETA sur ces situations RH sensibles qu'il convient d'accompagner.

Sur la nécessité d'anticiper invoquée par M. GAUTRET, M. VANDERLICK indique qu'un groupe de travail Signalement s'est tenu le 26 novembre 2024 sur les questions des fiches SST et des dispositifs de signalement. M. ROUSSY précise qu'un travail sur les typologies des risques est mené au sein desquelles les RPS apparaîtront.

Mme AUBRY prend la parole pour signaler que les GRETA sont « bousculés » depuis longtemps car les collègues doivent intervenir sur la formation pour adultes, et sur l'apprentissage. Elle souhaite, pour toutes ces raisons de restructuration, un suivi des GRETA avec la restitution de points d'étapes et de points de vigilance.

Mme TAJAN acte la demande des points de vigilance.

Mme BEYNET indique que si la proposition est pertinente, demeure la question de la détermination de la méthode de suivi qu'il est difficile d'arrêter sans les instances du GRETA.

Mme TAJAN prend l'engagement de travailler sur cette question de méthode avec la direction du GRETA.

M. GAUTRET souhaite proposer un avis.

M. LECLERC indique que cette proposition d'avis ne peut être recevable que si elle avait été inscrite à l'ordre du jour.

M. GAUTRET demande qu'on le fasse tout de même.

Mme BEYNET indique qu'il est possible d'avoir un contact rapide avec la direction du GRETA afin d'établir un premier diagnostic sur les différents RPS.

M. GAUTRET propose qu'une délégation de la FS A puisse se saisir de la question.

Mme TAJAN propose que cette question soit abordée lors de la prochaine instance de la FS A, sachant que les situations RH auront été traitées par la Direction du GRETA et qu'un contact aura été établi avec le Rectorat.

M. GIPOULOU indique que le fait de traiter de la question immédiatement ne permet pas à la FS A de mener une réflexion posément et que l'absence de son inscription à l'ordre du jour n'est pas un argument de facilité.

Mme TAJAN propose de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2025

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2025 est présenté au vote des membres. Il est approuvé à l'unanimité sous réserve de deux modifications :

- « Mme Rouchon remplace Mme Marche » à supprimer. Mme MARCHE était présente tandis que Mme ROUCHON était absente.
- P. 9 : « tandis que le RSU 2023 sera bientôt » complété par « tandis que le RSU 2023 sera bientôt présenté ».

Mme Tajan propose d'aborder le point suivant.

2. Approbation du procès-verbal de la FS A du 04 juillet 2025

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en raison de relecture en cours.

3. Information sur l'affiliation à la protection sociale complémentaire

Mme BEYNET présente l'obligation réglementaire de l'affiliation au socle commun de la protection sociale complémentaire. Le rectorat collabore avec la MGEN pour le déploiement de cette affiliation. Il se fait par zones académiques. Le processus débutera le 8 octobre par l'académie de Besançon.

Pour fiabiliser la liste des agents éligibles, chaque agent sera informé par mail envoyé par la MGEN. Il s'agit de s'assurer que la boîte mail académique soit bien active.

Mme SEIGNE précise que tous les agents devront s'affilier, même ceux qui demandent une dispense. Il faut fournir une identité bancaire pour que les soins puissent être remboursés.

Mme BEYNET ajoute que les agents ont vingt-et-un jours pour cette affiliation. Sinon, ils seront affiliés d'office au socle de base. Cependant, ils peuvent revenir sur le parcours d'affiliation. La communication dédiée à cette affiliation pourra passer par la Minute RH, le Flash infos et la Lettre hebdo.

Mme SEIGNE souligne que pendant vingt-et-un jours, les agents recevront des mails de relance. Cette communication sera assurée par le rectorat d'une part, et la MGEN d'autre part.

Mme BRULATOUT indique que les personnes déjà affiliées à une complémentaire santé sont dans le cas d'une dispense qui peut être demandée par une simple déclaration sur l'honneur.

Mme TAJAN rappelle que l'enjeu de la communication est de toucher les personnels qui n'utilisent pas leur adresse académique. Une communication sera faite sur le dispositif d'accompagnement prévu par la MGEN.

Mme ROUCHON s'inquiète de l'information des personnels en arrêt maladie.

Mme BEYNET répond que le rectorat les informera via un courrier postal.

Mme AUBRY évoque la possibilité d'un accusé de lecture et demande s'il est possible d'organiser avec le référent MGEN une réunion d'informations et d'accompagnement et ce, à la demande des équipes.

Mme TAJAN précise que cette possibilité n'est pas prévue dans le cadre du protocole national.

Mme BEYNET ajoute que les mails étant envoyés par la MGEN, il est difficile de demander un accusé de lecture.

Mme BEYNET récapitule les données de cette procédure d'affiliation en notant qu'il est prévu de relancer les agents par mail, que c'est un parcours digitalisé à l'échelon national. Ainsi, la communication est pilotée par la DGRH. Il est donc difficile de solliciter la MGEN pour cette forme de communication avec référent.

4. Présentation des préconisations du rapport d'enquête d'accident du travail

M. DUROUDIER tient à souligner dès cet instant le caractère sensible de l'enquête, ce qui explique que le rapport n'a pas été envoyé en amont. La délégation paritaire était composée de 4 membres représentant les personnels et de 4 membres représentant l'administration :

- Mme Laetitia Agnoux, secrétaire de la FS A, représentante des personnels FSU
- M. Didier Barros, représentant des personnels à la FS A, FSU
- M. Laurent Mathiot, représentante des personnels à la FS A, FO
- M. Pierre Gautret représentant des personnels à la FS SA, UNSA
- M. Marc Duroudier, secrétaire général du département de la Creuse (préside la délégation, représente l'administration)
- Mme Valérie Haudebault, Infirmière de prévention, rectorat
- Mme July Auriat, Conseillère Technique Assistante Sociale, rectorat
- M. Frédéric Roussy, Conseiller de Prévention Académique, rectorat

Un courrier préalable d'information fut adressé aux personnels d'Ussel. Les entretiens individuels se sont tenus par quatre binômes, après détermination d'une liste des personnes à entendre et de ceux qui souhaitaient être entendus. Il y eut vingt-et-un entretiens. Des personnes en arrêt de travail furent également auditionnées après

leur accord et celui du médecin de prévention. Cette situation a nécessité une méthodologie complexe : les membres de la délégation ont retenu celle de l'arbre des causes. Il ne s'agit pas ici d'une enquête administrative mais bien d'une enquête de la FSA car l'objectif n'est pas de rechercher les responsabilités mais de proposer des préconisations.

M. ROUSSY expose la méthode de l'arbre des causes. C'est une méthode structurée et rigoureuse qui, par arborescence, permet de comprendre le scénario de l'accident, sans sortir des faits, et de proposer diverses mesures de prévention. En cela, elle s'inscrit dans une démarche active de prévention des risques professionnels visant à préserver l'intégrité physique et mentale des agents. C'est pourquoi, la question centrale qu'elle pose est : « qu'a-t-il fallu pour que l'accident arrive ? » et « Est-ce nécessaire et suffisant ? » Le questionnement se poursuit pour chacun des faits antécédents identifiés. Les faits qui ont contribué à l'accident sont représentés et organisés dans un ordre logique, en remontant de l'effet aux causes le plus en amont possible. L'arbre est ainsi construit de droite à gauche ou de haut en bas, en commençant par le dommage.

M. DUROUDIER souligne que le caractère sensible évoqué plus haut tenait aussi au mélange des dimensions personnelles et professionnelles.

Mme AGNOUX expose plusieurs préconisations contenues dans le rapport qui révèlent l'imbrication d'un ensemble d'éléments ayant pour conséquence une absence de cadre à tous les niveaux :

- Veiller à mettre œuvre une communication adaptée au contexte professionnel (respect, fluidité des interactions...) En effet, il a été constaté des relations interpersonnelles irrespectueuses au sein de l'établissement où la cohésion d'équipe est fracturée, ce qui appelle un accompagnement dans cette communication ;
- Délimiter le champ professionnel et personnel (exemple des personnels logés sur place, ce qui ne permet pas la coupure entre le personnel et le professionnel) ;
- Désigner et former un assistant ou une assistante de prévention (L'absence d'un assistant de prévention n'a pas permis d'alerter en amont) ;
- Établir des procédures formalisées ;
- Fournir du matériel professionnel (téléphone et matériel informatique) et repenser l'organisation des locaux (rapprochement géographique des CPE et des AED) ;
- Faire un point préalable sur l'entière situation avec les intervenants in situ et à l'extérieur, lors d'une gestion de crise et définir un staff pluriprofessionnel dont la composition est adaptée au contexte.

Mme HAUDEBAULT précise à son tour que les personnes du rectorat qui se sont rendues sur place pour gérer cette crise n'avaient pas toutes les informations sur les situations personnelles des agents.

M. BARROS souligne que la pression médiatique a obligé à agir trop rapidement alors qu'un temps de recul était nécessaire.

M. DUROUDIER note que dans de tels cas, une équipe pluridisciplinaire permet la professionnalisation de la communication.

M. BARROS estime que la protection des personnels impliqués dans une crise, pourrait passer par un accompagnement de ces personnels par le service de la communication du rectorat pour faire face aux commentaires émis sur les réseaux sociaux.

Mme HAUDEBAULT note qu'il est nécessaire, dans une gestion de crise, d'avoir une personne relais qui puisse encadrer les éléments de communication, entrants et sortants, en particulier au regard des réseaux sociaux.

Mme AGNOUX relève que, dans la mesure où les blessures ne sont pas encore refermées, il est difficile d'apporter des réponses pour ceux qui en attendent, en sachant que certaines personnes sont toujours en place et que la mise en œuvre des préconisations appartient au chef d'établissement.

M. BARROS soutient cette interrogation en ajoutant que la responsabilité de l'administration comme celle de la FSA exige une attention particulière au choix des mots lors de la restitution et qu'il convient d'être attentif au fait que des collègues sont en souffrance.

M. GAUTRET indique que la nature même de cet établissement qui dysfonctionne depuis des années en laissant – entre autres - des « clans » se constituer, exigera en effet une vigilance quant à la manière de présenter les préconisations.

Mme TAJAN attire l'attention sur la date et les conditions de la restitution qui sera faite à Ussel en raison du caractère sensible de l'enquête dont nombre de préconisations concernent les AED. Cinq visites ont été programmées pour présenter le protocole de vie scolaire les 1^{er}, 9, 16 et 23 septembre et le 7 octobre. Cet accompagnement est assuré par Mme FANTHOU – IA - IPR EVS.

M. DUROUDIER insiste également sur la nécessité de trouver une date opportune pour la présentation des préconisations de la FS A.

M. BARROS observe que cette date ne doit pas se surajouter à celles du protocole d'accompagnement du service vie scolaire.

Mme TAJAN, comme les membres de l'instance, propose une date après les vacances de la Toussaint.

M. GAUTRET s'interroge sur la nécessité de présenter le rapport à tous.

M. BARROS répond que la délégation l'avait promis.

Mme TAJAN indique par ailleurs retenir la préconisation de la mise en place d'un livret d'accueil des AED. Elle informe la FS qu'un travail sur la globalisation des intervenants en cas de gestion de crise sera initié. Elle indique également une formation à venir des AED au plan académique en cours de construction.

M. CHAMPETIER demande si la deuxième CPE qui était en arrêt long avait été remplacée.

Mme TAJAN indique que l'absence de remplacement n'a pas été identifiée dans l'arbre des causes.

5. Présentation du plan d'action amiante 2025-2027

M. ROUSSY indique que le plan Amiante a commencé depuis déjà plusieurs mois puisque le Ministère avait demandé un état des lieux par un questionnaire envoyé au réseau Bâti scolaire dont le pôle SSCT a pris le relais. Le taux de réponse au questionnaire dans l'académie de Limoges est de 92 à 93 %. C'est un élément très important pour la suite car il permet la constitution d'une base de données bien établie. Il restera dans les prochaines étapes à finir la campagne de réponse au questionnaire, puis à vérifier dans les quelque 750 établissements que leurs réponses – de nature déclarative – correspondent à la réalité des DTA existant dans chacun d'entre eux.

M. ROUSSY souligne la nécessité de sensibiliser et de former les acteurs clés du dispositif SST tels que les SG-DSDEN, SG – EPLE, A – DASEN 1er degré, les IEN, les CPA, CPD, AP entre autres... afin qu'ils puissent se saisir des éléments d'analyse des DTA, mettre en sécurité les lieux en situation prioritaire, faire le suivi des risques d'exposition. Il est également nécessaire d'informer les membres de la FS A – dont la formation est prévue dans le plan, soit plus de 100 personnes sur les trois départements, de collaborer avec les collectivités territoriales, d'apporter un soutien technique aux IEN et aux chefs d'établissement. L'enjeu de la formation est d'autant plus important que le plan amiante est un des axes prioritaires des Orientations stratégiques ministérielles (OSM).

M. BARROS demande s'il est possible d'avoir le questionnaire Bâti scolaire.

M. ROUSSY précise qu'il avait été envoyé directement aux établissements par le Ministère. Aussi le pôle SSCT ne l'a pas en sa possession.

M. LEJEUNE constate qu'il n'y a pas d'accompagnement pour ce questionnaire.

Mme AUBRY propose de commencer par les lycées professionnels.

M. ROUSSY indique que l'accompagnement se fera avec le retour des réponses et avec des établissements cibles.

M. LECLERC précise qu'il est demandé, en tant que chef d'établissement, de constater l'existence ou non d'un DTA et de faire un état des lieux des préconisations. Il ne s'agit pas de maîtriser techniquement le DTA.

M. ROUSSY ajoute que la formation et l'accompagnement font partie du plan d'action Amiante.

M. LECLERC propose que le contact soit pris avec la collectivité territoriale propriétaire des bâtiments pour connaître, dans le cas où le DTA existe et que des préconisations ont été faites, les suites qu'elles ont données.

Mme DROAL souhaite savoir qui est le référent amiante.

Mme TAJAN remarque que si toutes les académies doivent mettre en œuvre le plan amiante, la question des moyens humains pour le mettre en œuvre demeure posée.

M. CHAMPETIER demande si tous les bâtiments tels les établissements médico-sociaux ou les établissements pénitentiaires dans lesquels des personnels de l'éducation nationale peuvent intervenir, sont concernés.

Mme TAJAN précise que c'est l'affectataire du bâtiment qui doit répondre au questionnaire. La priorité sera donc donnée aux bâtiments dans lesquels nos agents sont les plus nombreux.

M. GAUTRET souligne que le Ministère présente un plan pluriannuel sans toutefois donner les moyens pour mettre en place le suivi de ce plan. Les membres de son organisation et lui-même souhaitent, pour leur part, continuer à jouer leur rôle pour mettre en lumière l'ampleur du risque amiante. Il regrette toutefois que les autres risques ne soient pas tout autant considérés.

Mme TAJAN précise qu'une réflexion est en cours pour renforcer le pôle SSCT.

6. Rapport d'activité de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail

M. LECLERC présente son rapport d'activités en cinq points :

- les inspections réalisées dans les établissements ;
- ses interventions en formation pour publics désignés ou candidatures libres ou encore en formation inter-catégorielle ;
- la participation aux instances de dialogue social ;
- le suivi des dossiers spécifiques ;
- le travail partenarial et en réseaux ;

M. LECLERC répond à Mme AUBRY sur les visites médicales dans les lycées professionnels. A la suite de ses visites dans les ateliers bois il y a une dizaine d'années, il avait constaté l'absence de visites médicales. Depuis, en collaboration avec le service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), tous les ateliers des lycées professionnels bénéficient de visites médicales.

Mme DROAL constate du mieux au niveau des sanitaires (disparition des essuie-mains en tissus) concernant le risque infectieux. Elle remarque toutefois que ce risque est aussi dépendant de la qualité de l'air intérieur (QAI) et alerte sur une aération et une ventilation insuffisantes dans de nombreux locaux.

M. ROUSSY précise qu'un travail est mené avec la RANA pour que l'ensemble des documents (DUERP, PPMS...) puissent être regroupés sur un même outil de pilotage. Le plan amiante pourrait être l'opportunité pour la mise en œuvre de ce projet.

M. VANDERLICK remarque que le DUERP est peu connu des personnels et l'absence de ce document peut engager la responsabilité du chef d'établissement. Aussi, il demande une sensibilisation à cette question.

Mme AUBRY souligne que le suivi des machines est défaillant et propose de s'appuyer sur la CARSAT qui est un partenaire pour les risques machine.

M. LECLERC indique que ce suivi a été fait sur les ateliers de travail du bois, de mécanique moteurs et de soudage et que cela est prévu pour les autres ateliers.

7. Présentation du PAPRI Pact 2025-2026

M. ROUSSY présente le PAPRI Pact 2025-2026 qui a été coconstruit en GT. Le travail s'est fondé sur les axes des OSM et a adopté une approche plus pragmatique et proche du terrain. La nouveauté du PAPRI Pact est de fixer des indicateurs de réussite et, pour cela, il convient de former des conseillers de prévention et de se donner des objectifs.

M. ROUSSY informe la FS que PAPRI Pact est seulement présenté et qu'il sera voté lors de la prochaine séance de la FS A. En effet, il y manque encore les deux points suivants, présents dans les OSM, à intégrer avant son adoption :

- la santé des femmes ;
- l'évaluation différenciée suivant les sexes dans le DUERP.

Il ajoute que ce PAPRI Pact est assez ambitieux et indique qu'il n'y aura pas de déclinaison départementale de ce PAPRI Pact.

8. Point sur le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme BEYNET présente le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui sera présenté devant le CSA le 13 octobre 2025, après plusieurs GT avec les représentants et représentantes des personnels, les chefs et cheffes de service et les inspecteurs et inspectrices. Il a été décliné suivant les besoins et les réalités de l'académie. Le travail engagé pour l'année se concentre sur la formation à destination du 1^{er} degré, en particulier à l'adresse des néo-directeurs et néo-directrices.

Mme POUSSIN indique que c'est un axe en construction pour le 1^{er} degré.

Mme TAJAN indique que ce plan est important pour madame la Rectrice et qu'elle y est très attentive.

M. VANDERLICK souligne que le point fait à chaque instance est apprécié.

9. Questions diverses

M. ROUSSY propose de reconduire les mêmes personnes pour le prochain GT RPS. Il annonce également que M. Vincent LEONIE lui succèdera à la conduite de ce GT.

Mme TAJAN lève la séance à 17h.

La secrétaire de la FS du CSA académique

Mme Laetitia AGNOUX

La secrétaire générale de l'académie

Mme Fabienne TAJAN

ANNEXE



Déclaration liminaire FSU

Séance du 23 septembre 2025 de la Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail de l'académie de Limoges

Madame la rectrice,

Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail de l'académie de Limoges,

Le 4 juillet, nous débutons notre déclaration liminaire par un hommage, celui rendu à Mélanie Grapinet, tuée dans l'exercice de son métier d'assistante d'éducation. Aujourd'hui, 23 septembre, nous débutons à nouveau notre déclaration liminaire par un hommage. Le 1er septembre 2025, jour de rentrée scolaire, Caroline Grandjean, enseignante, ayant notamment exercé en Creuse avant de rejoindre le Cantal, a mis fin à ses jours, après de longs mois de harcèlement lesbophobe sur son lieu de travail. La FSU tient ici à exprimer sa profonde tristesse et son indignation. Elle adresse tout son soutien à sa famille et à ses proches durement éprouvés, ainsi qu'à l'ensemble des personnels affectés par ce drame. Les LGBTI+phobies tuent. Comme toutes les discriminations, le harcèlement, la haine de l'autre n'ont pas leur place à l'école comme dans l'ensemble de la société. Malgré de nombreuses alertes, la détresse de notre collègue n'a pas été entendue, en particulier par son administration, qui avait pourtant le devoir de la protéger face aux attaques ignobles dont elle était la cible.

En tant que membres de cette instance, nous sommes régulièrement confronté·es à la souffrance des collègues. Cette dernière s'exprime parfois au prix de maints efforts par le biais d'une fiche SST. Ces fiches témoignent d'une acuité des risques psychosociaux : violences verbales ou physiques de la part d'usagers, mal-être psychologique, sentiment de dénigrement, diffamation, intimidations, menaces... Alors que la procédure électronique du registre dématérialisé est censée fluidifier et systématiser le traitement de ces fiches, comment accepter que certaines n'aient pas obtenu de réponse malgré des relances ? que d'autres aient reçu des réponses non adaptées se concentrant sur la forme et non sur le fond ? Certes, les fiches ne sont parfois pas rédigées en bonne et due forme mais le désarroi qui s'y exprime est bien réel. Face aux responsabilités qui incombent aux personnels d'encadrement et de direction, nous renouvelons notre demande d'une réelle formation de ces personnels aux questions SSCT et particulièrement aux risques psychosociaux afin que les réponses apportées ne viennent pas aggraver la détresse de collègues déjà fragilisé·es et éviter que des drames se reproduisent.

Notre volonté ici n'est en aucun cas d'instrumentaliser les actes suicidaires, dont les causes sont multiples et souvent complexes. Cependant, nous rappelons que l'enquête dont il sera

question aujourd'hui n'est pas la première menée dans cette académie : elle succède à d'autres enquêtes et visites dont les préconisations ne sont pas secrètes Les membres de cette FS – représentantes et représentants des personnels comme de l'administration – se sont largement investies pour construire collectivement des pistes d'amélioration pour le pilotage des établissements, l'organisation du travail et la communication. Nous entendons que ce travail conjoint ne soit pas empêché – ce qui constituerait de manière assez ironique un facteur aggravant de RPS – mais au contraire trouve sa traduction concrète dans un suivi rigoureux des préconisations et leur mise en œuvre effective.

L'ordre du jour de cette FS de rentrée est aussi marqué par la présentation du rapport de l'Inspecteur en Santé Sécurité au Travail. Ce rapport offre une photographie précieuse d'un échantillon d'établissements de l'académie, mais il rappelle le temps considérable qu'exige une visite exhaustive de l'ensemble des sites, et la nécessité d'y revenir pour assurer un suivi régulier.

Nous souhaitons à présent attirer l'attention sur un autre point : le déploiement du plan amiante 2025-2027. Ce plan est évidemment bienvenu. Rappelons qu'interdit depuis 1997 – il y a près de 30 ans – l'amiante reste aujourd'hui responsable de 3 à 4 000 cas de maladies professionnelles chaque année et de plus d'un millier de décès. Cependant, si le diagnostic est indispensable, il a dû ou il aurait dû être fait depuis des années ! Ce qui importe urgemment, c'est de passer de l'évaluation à l'action, à travers une campagne massive et systématique de retrait ou d'encapsulage dans l'ensemble des bâtiments scolaires. Oui aux études et aux diagnostics lorsqu'ils sont nécessaires, mais surtout oui à un financement de l'État, sans lequel ce plan ne sera qu'un affichage sans effets. Face à l'ampleur de ce chantier colossal, nous réitérons avec force notre exigence : le pôle SSCT doit bénéficier de moyens humains et financiers supplémentaires. Nous n'accepterons pas que le plan amiante, aussi crucial soit-il, absorbe toutes les ressources au détriment des autres enjeux majeurs de la santé, de la prévention des risques et de l'amélioration concrète des conditions de travail des personnels.

La question du bâti scolaire ne se limite pas au seul sujet de l'amiante. Alors que les jours de chaleur intense seront multipliés par 5 dans une France à +2,7°C et par 10 dans une France à +4°C, la rénovation énergétique du bâti est aussi un enjeu national de première urgence. Une grande partie de ce bâti, (salles de classe bien sûr mais aussi internats, cantines, équipements sportifs et locaux administratifs) n'est aujourd'hui adapté ni aux événements climatiques extrêmes (canicules, incendies, inondations, cyclones) ni à l'exigence de sobriété énergétique et de réduction de l'empreinte carbone. Nous alertons sur l'urgence d'améliorer le confort thermique, acoustique, visuel, l'accessibilité universelle et la qualité de l'air, tout en isolant les bâtiments et en utilisant des matériaux biosourcés. Cela constitue nécessairement que l'État en fasse une priorité budgétaire. Il en va de la santé des élèves et des personnels. La FSU, aux côtés d'autres organisations syndicales et citoyennes est engagée dans une campagne de mobilisation forte pour la rénovation écologique du bâti scolaire public.

Madame la Rectrice, les chantiers devant nous sont donc importants. Certains relèvent d'une volonté politique et budgétaire nationale sur laquelle vous n'avez certes pas pleinement la main. A ce titre, la FSU revendique un budget ambitieux pour l'Ecole, à la hauteur des besoins et des enjeux sociétaux, en rupture avec la politique austéritaire actuelle préjudiciable à la

jeunesse et aux conditions de travail des personnels, comme en témoigne la situation en perpétuelle dégradation du remplacement dans l'académie.

Certains chantiers en revanche peuvent être largement traités au niveau académique, afin que chacun·e fasse siens les conseils édictés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : *« évaluez la charge de travail, soutenez vos collaborateurs, témoignez de la reconnaissance, donnez du sens au travail, agissez face aux agressions externes, communiquez sur les changements, facilitez la conciliation travail et vie privée, bannissez toute forme de violence. »*

Ces évidences en appellent une autre : prévenir coûte toujours moins cher que réparer.